



INTER COMMISSIONS THEMATIQUES 22 SEPTEMBRE 2015

LISTE DES PARTICIPANTS

COLLECTIVITES			
ELUS		SERVICES	
BROU-SUR-CHANTEREINE	MME FOURNIVAL	BONNEUIL-SUR-MARNE	M. PEUCHAMIEL
CA VALLEE DE LA MARNE	M. PASTERNAK	BRY-SUR-MARNE	MME GOUDAL LALOQUETTE
CA EST ENSEMBLE	M. LAGRANGE	CA BRIE FRANCILIENNE	M. BOULAY
CC CHARENTON ST MAURICE	M. GUETROT	CA CLICHY/MONTFERMEIL	M. CARRE
CHARENTON-LE-PONT	M. ROURE	CA EST ENSEMBLE	M. DALIBART
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BEDREDDINE	CA MARNE ET CHANTEREINE	M. ADROIT
COURTRY	M. CUISINIER	CA MARNE ET CHANTEREINE	M. DESWARTE
FONTENAY-SOUS-BOIS	MME CHARDIN	CA MARNE ET CHANTEREINE	M. PASUTTO
MAISONS ALFORT	M. CADEDDU	CA VAL MAUBUEE	M. LECOMTE
MAISONS ALFORT	MME PARRAIN	CA VAL MAUBUEE	MME GUIVARCH
NEUILLY PLAISANCE	MME MOHEN DELAPORTE	CA VALLEE DE LA MARNE	MME SAMIER-TROALEN
NEUILLY-SUR-MARNE	M. TREGOUET	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	M. JONCHERAY
PONTCARRE	M. MACLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	M. BARTH
SEDIF	MME FENASSE	CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	M. DESLOGES
SIAEP LAGNY	M. DAVION	CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	MME BERDOULAY
SMAEP OUEST BRIARD	M. TABUY	CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	MME GOETSCHEL
SMAM	M. DEPECKER	CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BREUIL
VAIRES-SUR-MARNE	MME MERLET PERCEVAL	CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. CHAUMEAU
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	MME MOULLION
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	M. PAJOT
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	M. PLACE
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	MME VERGNOL
		CONSEIL REGIONAL IDF	M. BONIS
		CONSEIL REGIONAL IDF	M. THALGOTT
		EPTB SEINE GRANDS LACS	MME AMON-MOREAU
		MONTREUIL	M. VACHER
		NEUILLY PLAISANCE	MME LEPINE
		NEUILLY-SUR-MARNE	M. GENAILLE
		NEUILLY-SUR-MARNE	MME COULARY
		NEUILLY-SUR-MARNE	MME LETIENNE
		NOISY LE GRAND	M. NAGEL
		NOISY LE GRAND	M. SAUTET
		NOISY LE GRAND	MME COYBES
		PARIS	MME DELARBRE
		PARIS	MME DURAND
		SAINT MAUR DES FOSSES	MME HEUILLARD
		SAINT MAUR DES FOSSES	MME BIREBENT
		SEDIF	MME LUCAS-LEBLANC
		SIAAP	MME ADJADI
		SIAM	MME VALOT
		SMAM	M. TROTET
		SYNDICAT MARNE VIVE	MME JANNE
		SYNDICAT MARNE VIVE	MME BEYELER

USAGERS	
AGENCE DES ESPACES VERTS	M. HUART
ASSOCIATION DES RIVERAINS DES BORDS MARNE	M. JUBAULT
ASSOCIATION MARNE VIVE	M. DUFORAT
AU FIL DE L'EAU	MME VEDEL
CAUE 77	MME SOUQ
CD AVIRON 94	M. BARBARIN
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY DROUET
COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME 94	M. ROBLLOT
CHAMBRE DES METIERS 77	MME DEMARQUE
CNAM - ENPC	M. FOUCHE
CULTURE GUINGUETTE	M. DUPIN
CULTURE GUINGUETTE	MME DE KLERCK
EAU DE PARIS	MME PROKOP
ENVIRONNEMENT 93	M. REDON
ENVIRONNEMENT 93	M. SCHNEIDER
FPPMA 75-92-93-94	MME ESCARPIT
FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE
FPPMA 77	M. TROCHON
NATURE SOCIETE	M. COQUELIN
PORTS DE PARIS	MME MANCA
SEME	M. DEMARTY
UFC QUE CHOISIR 94	M. LE MORELLEC
VEOLIA	M. DE BEAUREGARD
VOIES NAVIGABLE DE FRANCE	M. MONFORT

ETAT	
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	M. MERLET
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	MME BEUNKE
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	MME PROUVE
DDT 77	MME GHAZI
DRIEA	M. DEVAL
DRIEA UT94	M. RICHARD
DRIEE MIISE PPC	MME TCHANAKIAN
SOUS PREFET DE NOGENT	M. MOSIMANN
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	MME DESSAGNES
SOUS PREFECTURE DU RAINCY	M. VERON

Cellule d'animation	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE
BUREAU D'ETUDES ADAGE	M. LEGUY
BUREAU D'ETUDES ADAGE	M. SATIN
BUREAU D'ETUDES ADAGE	MME BRIOT
BUREAU D'ETUDES ASCA	MME CHEVILLOTTE
BUREAU D'ETUDES ASCA	M. NARCY
BUREAU D'ETUDES COMPLEMENTERRE	MME HEYLER



ORDRE DU JOUR

9H	ACCUEIL
9H30	DEBUT DE LA REUNION - Ouverture de la séance par les 4 Présidents de commission
9H30-10H30	LE CONTENU DU SAGE MARNE CONFLUENCE - Plan d'aménagement et de gestion des eaux (PAGD) + Règlement <i>Objectifs généraux – Sous-objectifs – Dispositions – Règles</i> - Evaluation environnementale
10H30-11H	EXPLICATIONS MODE DE TRAVAIL EN ATELIERS-COMMISSIONS - Répartition des dispositions du PAGD + Consignes de cadrage des discussions
11H-13H	TRAVAIL EN ATELIERS - Réflexion des ateliers par « groupe » d'une 10 ^{aine} de dispositions
13H-14H	PAUSE DEJEUNER (OFFERT)
14H-15H30	TRAVAIL EN COMMISSIONS - Restitution des ateliers et discussion au sein de la commission
16H-17H	SYNTHESE DES ECHANGES DE LA JOURNEE - Restitution des commissions (Présidents commissions + bureau d'études)
17H	CLOTURE DE LA JOURNEE

Les points ci-dessus ont fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

PREAMBULE

M. MAHEAS (Maire de Neuilly-sur-Marne) ouvre la séance. Il rappelle que Neuilly-sur Marne a déjà accueilli des réunions du SAGE lors de la phase de diagnostic et de l'élaboration des scénarios. Il exprime son plaisir de recevoir à nouveau une réunion, pour la finalisation d'un projet qui nous a mobilisés pendant plusieurs années. Ces temps de construction de notre politique locale de l'eau sont toujours des moments riches et importants car ils nous permettent de nous approprier ensemble des enjeux relatifs à la préservation d'une ressource qui sera à l'avenir de plus en plus précieuse. A Neuilly-sur-Marne, comme son nom l'indique, la rivière est un des poumons de la ville. Si l'une des premières décisions prises en tant que Maire en 1977 a été d'interdire la baignade dans la Marne, la municipalité n'a pas abandonné l'idée de la rouvrir un jour. Toutes ces années, la municipalité a veillé au respect et à la protection des berges, ne cédant pas aux divers projets visant à « bétonner » ces espaces naturels riches. Aussi, l'approbation d'un projet de SAGE ambitieux permettant de préserver la Marne et les milieux qui lui sont associés revêt une importance toute particulière pour la commune. Des rencontres initiées dès les premières années du SAGE est né un projet de travaux de restauration écologique des berges, dans le cadre d'un chantier d'insertion avec

l'association « Au fil de l'eau », mené avec les villes de Noisy-le-Grand, Gournay et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, qui devrait pouvoir démarrer avant la fin de l'année.

De même, les réflexions qui ont nourri la définition de la Stratégie du SAGE ont déjà trouvé des applications concrètes sur le territoire nocéen. En effet, la nouvelle rue Louis-Antoine de Bougainville, qui préfigure l'aménagement de la future ZAC de Maison Blanche, trouve de nombreux échos dans les enjeux portés par le SAGE. Le parti d'aménagement porté par la ville a une ambition écologique affirmée. La gestion des eaux pluviales est gérée de manière alternative au moyen de noues paysagères avec un objectif de « zéro rejet » pour ne pas saturer les réseaux et pour réalimenter les nappes phréatiques. Par ailleurs, des zones de dépollution naturelle par des plantes ont été réalisées pour réduire la concentration de polluants en amont tout en valorisant la trame verte et bleue sur le territoire.

C'est sur la base de ces exemples que M. le Maire souhaite à toutes et tous une excellente et studieuse journée.



M. DEBARRE (animateur) excuse M. BERRIOS, Président de la CLE, qui n'a pas pu se libérer pour cette journée de travail. Le Président a néanmoins tenu à passer un message. Il tient notamment à souligner l'intérêt du travail collectif mené dans le cadre du SAGE. Les spécificités du territoire Marne Confluence et les questions liées dépassent les limites administratives et rassemblent plusieurs collectivités. Enfin, il remercie les 4 Présidents de commissions thématiques de leur présence pour assurer la co-présidence de la journée et souhaite à tout le monde un bon travail.

M. DEBARRE (animateur) donne ensuite la parole aux Présidents des commissions thématiques afin qu'ils rappellent, chacun leur tour, les enjeux spécifiques à leur commission.

Mme FENASSE (SEDIF – Présidente commission « Rivières de qualité pour le territoire ») remercie le bureau d'études pour le travail effectué, préalablement à la réunion. Elle note que la qualité de l'eau est un objectif général mais qui est triple : atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau, assurer le maintien de la qualité de la ressource en eau pour la production d'eau potable, permettre le retour de la baignade en Marne. Le projet de SAGE aujourd'hui soumis au débat n'est pas encore terminé mais livre déjà des pistes : fiabiliser le fonctionnement des systèmes d'assainissement, réduire les pollutions à la source, connaître le fonctionnement de la pollution bactérienne, etc. Le travail devant nous est encore conséquent. Elle souhaite donc bon travail pour avancer dans ce projet.



M. BARBARIN (CD aviron 94 – Président commission « Conciliation des usages ») remarques que 14 usages liés à la voie d'eau sont aujourd'hui représentés. Ayant suivi le SAGE depuis ses débuts en 2010, il juge cette ultime phase décisive pour concrétiser la démarche. Les usagers ont, au cours des dernières années, pu se familiariser avec les différentes facettes du SAGE (technique, réglementaire) et se sentent complètement impliqués dans le projet. Il s'agit dans la commission « Conciliation des usages » de bien mesurer les incidences et les conséquences des activités de chacun et de réfléchir à des solutions.



M. BEDREDDINE (Conseil départemental 93 – Président commission « Eau dans l'aménagement urbain ») rappelle que nous avons pendant longtemps essayé de cacher l'eau dans le paysage urbain. Aujourd'hui, il s'agit de requalifier l'eau dans ce paysage. Comment faire en sorte que les différents usages du territoire ne s'opposent pas les uns aux autres ? Il faut donner à l'eau une valeur positive : qualité de vie, reconquête de la trame bleue voire parfois reconquête de cours d'eau disparus. Dans les écoles, les enfants découvrent ainsi que le nom de certaines rues correspond au nom d'une rivière qui n'est plus visible. Il faut parvenir à mettre en adéquation le SAGE avec les autres documents (PLU, CDT, SDRIF), faire qu'ils se complètent pour un développement harmonieux du territoire.



M. DEPECKER (SMAM – Président commission « Préservation des milieux naturels ») remercie les bénévoles des associations et les techniciens des administrations de leur participation. Lorsqu'il a été désigné pour siéger à la CLE et qu'on lui a expliqué le projet (baignade, qualité des milieux), il y a vu un beau projet. Si dans les années futures la qualité de l'eau s'améliore et qu'on parvient à se baigner à nouveau dans la Marne, ce sera grâce à nous.



1. LE CONTENU DU SAGE MARNE CONFLUENCE

M. DEBARRE (animateur) rappelle la méthode et l'avancement de la rédaction du projet de SAGE.

M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE) présente à son tour le contenu et la structuration des documents du SAGE : Plan d'aménagement et de gestion des eaux (PAGD) et Règlement.

Voir le diaporama présenté en séance

Echanges avec la salle :

M. BONIS (Région Ile-de-France) note que la démarche d'élaboration du SAGE est menée de façon remarquable. Il relève toutefois dans l'exposé l'absence de la mention du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui vise la préservation des trames verte et bleue. Ces notions sont à intégrer dans les documents du SAGE, y compris l'évaluation environnementale du SAGE.

M. RICHARD (DRIEA Ile-de-France – Unité territoriale 93) ajoute qu'il ne faut pas oublier de faire référence au SDRIF également.

M. LEGUY (bureau d'études ADAGE) confirme que le SRCE et le SDRIF sont bien pris en compte et font l'objet d'une analyse spécifique dans l'évaluation environnementale. Le comité de rédaction va toutefois veiller à rendre plus lisible la notion de continuités écologiques dans les objectifs du SAGE.

M. LE MORELLEC (UFC que choisir) estime que l'objectif général 2 du PAGD, qui porte sur l'amélioration de la qualité des rivières, ne fait pas apparaître une ambition particulière du SAGE en la matière. Il s'agit d'atteindre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE), sans s'intéresser aux autres polluants.

M. MERLET (AESN) précise que les exigences que fixe la DCE sont assez exhaustives. De plus, si pour la Marne l'atteinte du bon état physico-chimique est envisageable, concernant le Morbras et la Chantereine, le défi est encore loin d'être relevé. Il s'agit donc d'un objectif déjà ambitieux et il n'est pas pertinent d'aller au-delà sans motif particulier.

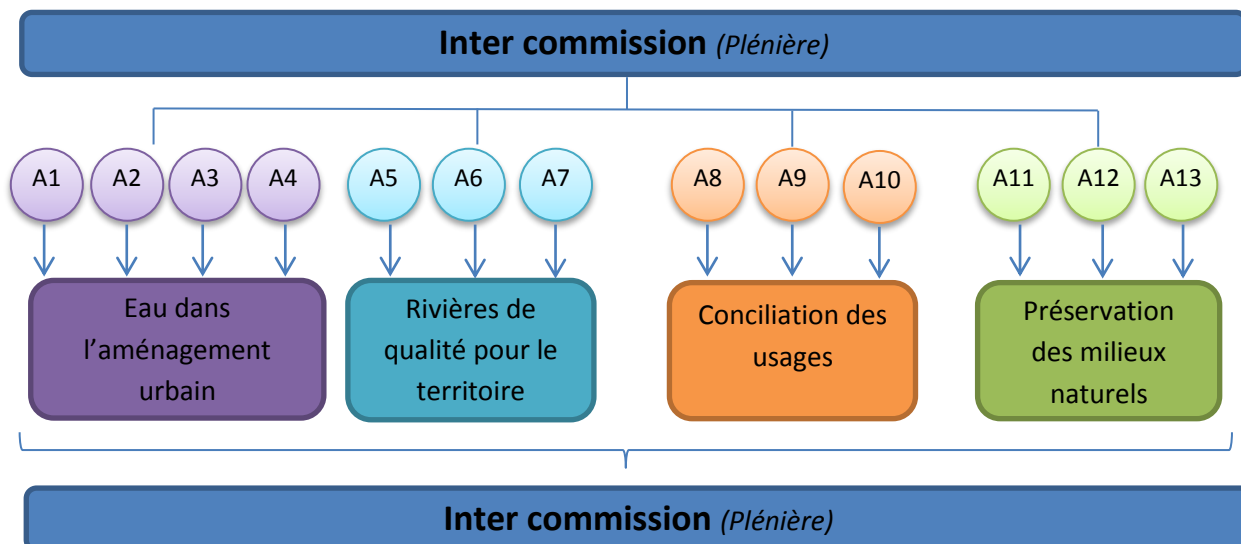
M. DEBARRE (animateur) ajoute qu'un défi majeur est inscrit dans le projet de SAGE concernant la qualité bactériologique de la Marne. Le SAGE ambitionne en effet de permettre le retour de la baignade en rivière. Or, sur ce paramètre, des efforts de maîtrise des rejets par temps secs et surtout par temps de pluie sont nécessaires, qui dépassent les exigences de la DCE.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) note que cette intervention traduit un manque de lisibilité de l'ambition sur la baignade dans l'objectif général 2. Elle n'arrive qu'en 3^{ème} position des sous-objectifs alors que c'est le marqueur de l'ambition politique du SAGE, actée dans la Stratégie votée fin 2014. Il est proposé de mettre plus en avant la baignade dans cet objectif.

M. LAGRANGE (CA Est ensemble) souscrit à cette proposition, la baignade étant un bon indicateur de la qualité de l'eau. Il ajoute que la faune piscicole représente un autre indicateur intéressant à prendre en compte.



M. DEBARRE (animateur) explique ensuite les objectifs de la journée et les modalités de travail en ateliers puis en commissions thématiques. Les personnes se réunissent dans un 1^{er} temps par ateliers (13 en tout) puis mettent en commun leurs réflexions au sein des 4 commissions thématiques (cf schéma explicatif ci-dessous)



2. MODE DE TRAVAIL EN ATELIERS ET COMMISSIONS

Les ateliers sont organisés autour de quelques dispositions du projet de PAGD, réparties comme suit : *(entre parenthèse, le(s) sous-objectif(s) visé(s) par l'atelier)*

- **Commission « Eau dans l'aménagement urbain »**
 - Atelier 1 : Paysage et eau dans aménagement (1.1)
 - Atelier 2 : Ruissellement (1.2)
 - Atelier 3 : Réappropriation affluents et anciens rus (4.1 + 4.3)
 - Atelier 4 : Intégration eau dans aménagement (1.4)
- **Commission « Rivières de qualité pour le territoire »**
 - Atelier 5 : Assainissement (2.1)
 - Atelier 6 : Pollutions Pluviales et bactériologiques (2.2 + 2.4)
 - Atelier 7 : Pollutions diffuses (2.3)
- **Commission « Conciliation des usages »**
 - Atelier 8 : Accessibilité des berges (5.1)
 - Atelier 9 : Animation sur les berges (et baignades) (5.2 + 5.3)
 - Atelier 10 : Partage de la voie d'eau (3.3 + 3.4)
- **Commission « Préservation des milieux naturels »**
 - Atelier 11 : Zones humides et continuités (1.3)
 - Atelier 12 : Hydromorphologie et biodiversité Marne (3.1 + 3.2)
 - Atelier 13 : Hydromorphologie et biodiversité Affluents (4.2 + 4.4)

Les objectifs généraux et les sous-objectifs du projet de PAGD au 22 septembre 2015 sont détaillés en annexe au compte-rendu.

3. TRAVAIL EN ATELIERS ET EN COMMISSIONS

Des **fiches** outils étaient proposées pour assurer l'efficacité du travail et la synthèse des échanges :

- Fiche de travail individuelle par disposition
- Fiche de synthèse par disposition
- Fiche de synthèse par commission thématique

Ces fiches sont mises en annexe du présent compte-rendu.

4. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES DE LA JOURNÉE

M. DEBARRE (animateur) félicite les participants, les Présidents de commissions thématiques et les animateurs d'avoir réussi à animer cette journée. Il cède la parole aux Présidents de commissions et au bureau d'études pour restituer les travaux de chaque commission thématique.

Commission « Eau dans l'aménagement urbain »

M. BEDREDDINE (Conseil départemental 93 – Président commission « Eau dans l'aménagement urbain ») explique que la commission a identifié quelques points d'amélioration des dispositions portant sur le niveau d'ambition des titres, leur précision (trop / pas assez), des propositions de réécriture, l'identification des bonnes cibles et partenaires concernés par la disposition.

La place du paysage dans le SAGE a été discutée. Elle est perçue comme une plus-value positive aux problèmes liés à l'eau. Il s'agit donc de l'amplifier et de mettre en avant le travail en coordination que cela suppose.

Concernant les eaux pluviales, 3 types de pluies ont été identifiées (classiques / décennales / centennales), qui appellent une gestion adaptée de la part des gestionnaires en termes de niveau de service (0 rejet / protection des biens / protection des personnes). Il a été beaucoup insisté également sur l'importance de la gestion à la source des eaux pluviales, dans le cadre des projets d'aménagement. Les solutions avancées sont autant culturelles que techniques : concilier eau – paysage – aménagement.

Enfin, la concertation avec les citoyens a été évoquée. La gestion de l'eau est souvent vécue comme une contrainte. Il faut travailler sur l'idée que la reconquête de l'eau dans le territoire peut permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants. Il a été proposé qu'un « coordinateur SAGE » soit identifié dans chaque collectivité, qui pourrait participer à des sessions de formation dispensées par le SAGE et porter les préoccupations du SAGE au sein de sa propre entité et jusque dans les projets pilotés par la collectivité. L'idée d'un « label SAGE » a aussi été avancée, pour mettre en avant quelle plus-value il y a pour l'aménageur à prendre en compte les exigences du SAGE.

Commission thématique « Rivières de qualité pour le territoire »

Mme FENASSE (SEDIF – Présidente commission « Rivières de qualité pour le territoire ») juge le format des ateliers très enrichissant. Cela a permis des approches et des questionnements plus larges que ce qu'elle a pu constater au sein du comité de rédaction-relecture du SAGE. Il y a eu un véritable partage d'informations.

Sur le fond, il a été pointé un propos souvent trop technique / analytique, même si les enjeux liés à la thématiques sont bien respectés. Un groupe de travail « assainissement » a été proposé pour disposer d'un cadre de réflexion partagé entre plusieurs intervenants dans ce domaine. En termes d'ambition, certaines dispositions ont été jugées un peu « molles ». L'échelle de travail pour aborder certaines questions a aussi été discutée, de même que le besoin de prioriser l'action. L'objectif baignade a ainsi été réaffirmé comme le moyen de piloter les actions qui concernent la qualité de l'eau. Il demeure encore des inconnues qui portent sur la réorganisation des compétences assainissement (création de la Métropole et des Etablissements publics territoriaux) ou encore l'exercice de la police des réseaux d'assainissement. Enfin, des indicateurs de moyens et de résultats devront être affinés, de même que certains objectifs chiffrés.

Commission thématique « Conciliation des usages »

M. BARBARIN (CD aviron 94 – Président commission « Conciliation des usages ») rapporte que la commission n'a pas amené de remise en cause des dispositions mais des éléments de compléments.

Il convient de s'assurer que l'ambition de réappropriation sur la Marne existe aussi sur les affluents (cf OG 4). Sur la baignade, l'ambition doit être renforcée avec l'affirmation d'une échéance. Il a été proposé que les sites de baignade puissent être mouvants, de façon à mobiliser l'ensemble des acteurs riverains de la Marne, en maintenant des exigences de qualité de l'eau tout au long de la Marne et en diffusant les retombées économiques engendrées par un site de baignade. De plus, des échanges réguliers doivent également être mis en place pour co-construire les évolutions sur la thématique baignade. Concernant la proposition d'un « guide pour les usagers de la Marne » il a été signalé l'existence de plusieurs outils qu'il s'agit d'assembler. Par ailleurs, pour assurer la prise en compte des spécificités des bords de Marne dans les documents d'urbanisme (espaces de ressourcement, protection des milieux, usages...), il a été proposé que la structure porteuse du SAGE développe une boîte à outils afin de proposer un zonage et des règles particulières associées. Toujours concernant les bords de Marne, la question de la place de l'économie a été posée, au travers notamment du plan de vocation des espaces riverains de la Marne. Enfin, pour améliorer l'attractivité de ces espaces, il a été demandé davantage de présence sur le terrain pour assurer le contrôle et la médiation, veiller au respect de bons comportements.

Commission « Préservation des milieux naturels »

M. DEPECKER (SMAM – Président commission « Préservation des milieux naturels ») estime avoir beaucoup appris au cours de la journée et a senti les participants investis. Ceux-ci ont réaffirmé leur volonté que l'écologie ne soit pas un paramètre optionnel de l'aménagement du territoire. Ils ont ainsi exprimé le souhait de renforcer l'ambition et la portée des dispositions autant que possible (possibilité d'inscrire une/des règles dans le Règlement ?). Quelques éléments sont à améliorer concernant : les outils et moyens mobilisables pour la mise en œuvre des dispositions (la question des financements a notamment été évoquée), rendre plus explicite le rôle d'animation de la structure porteuse, garante d'une vision globale à l'échelle du SAGE et des bassins versants, insister sur le nécessaire accompagnement et la sensibilisation, la pédagogie auprès des porteurs de projets sur toutes les questions liées à l'eau (et pas seulement l'écologie).



Restitution des travaux des commissions thématiques par les bureaux d'études

Echanges avec la salle :

M. VACHER (Montreuil) ajoute sur l'objectif « baignade » qu'il faut parler de baignade sans danger (lié à la qualité bactériologique, au passage de péniches, etc.). De plus, la baignade pose la question des « à côté » à savoir comment on accède à l'eau, comment on aménage l'espace, etc. Le SAGE doit considérer ces éléments là en plus de ceux sur la qualité de l'eau.

SYNTHESE A CHAUD DES TRAVAUX ET CONCLUSION

M. NARCY (bureau d'études AsCA) indique avoir identifié au travers des échanges de la journée 4 ensembles faisant référence à la gestion des équilibres dans la rédaction :

- Le 1^{er} concerne la portée juridique et politique : l'ambition affichée dans le SAGE. C'est un équilibre compliqué entre d'un côté être ambitieux et de l'autre être crédible. A ce stade de la rédaction du SAGE, l'équilibre n'est pas complètement satisfaisant, comme l'atteste la demande récurrente d'être plus ambitieux, d'oser plus, quitte à se mettre la pression sur les modalités de mise en œuvre. Il s'agit sur ce point de retravailler les verbes employés, les titres.
- Le 2nd concerne la baignade. La Stratégie votée se démarque par un engagement sur une échéance de retour. Or, cette échéance n'est pas définie pour le moment. On est pris dans un cercle vicieux, coincé entre s'engager sur le retour de la baignade ou attendre de préciser ce que cela implique (lieux, période, conditions). Il demeure ainsi une hésitation collective bloquante. Il recommande donc de jouer sur la symbolique de la baignade, en osant prendre l'engagement sur une date et un lieu, les modalités pouvant être progressivement précisées par la suite.
- Le 3^{ème} porte sur le rythme de contrôle des branchements. Faut-il privilégier un rythme commun à l'ensemble du territoire ou bien différencié par secteurs prioritaires. Il rappelle que la Stratégie votée par la CLE faisait preuve de volontarisme politique.
- Le 4^{ème} porte sur les marges de recul des constructions par rapport aux rus enterrés et aux cours d'eau. Un débat existe sur son chiffrage. Toutefois, la difficulté à trouver une valeur ne doit pas conduire à la conclusion qu'il ne faut rien mettre. Au contraire, il faut proposer et trouver la valeur qui paraît la plus adaptée.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) revient sur le degré de précision de la rédaction. Le propos ne doit pas être simpliste ni trop complexe pour être applicable. Cette nécessité est apparue sur des sujets comme la définition des critères d'identification des zones prioritaires pour le contrôle des branchements (ces critères pouvant par la suite évoluer), ou encore les modalités de compensation des zones humides détruites ou dégradées.

M. NARCY (bureau d'études AsCA) relève également des débats un souhait de clarifier la gouvernance : qui fait quoi, qui met en œuvre, rôle de la structure porteuse ? Il note parfois des réticences et une volonté de ne pas être trop intrusif dans les compétences locales.

Il y a également des attentes sur la lisibilité des documents : comment savoir ce qui est important ? Cela suppose d'avoir un PAGD didactique, avec des considérants, et que les dispositions fassent ressortir les éléments impactant opérationnels. Il s'agit aussi de bien identifier lorsqu'on s'adresse au « monde de l'eau » et lorsqu'on s'adresse au « monde de l'aménagement ». Par exemple, le « plan de vocation des espaces riverains de la Marne » ne concerne que les usages de loisirs des bords de Marne ou aussi les activités économiques.

De plus, les dispositions sont porteuses de changement. Il faut marquer ce changement (comportemental, culturel, participation, animation...) de façon à rendre plus lisible la Stratégie dans le PAGD.

Enfin, **M. NARCY (bureau d'études AsCA)** évoque l'évolutivité du SAGE. Celui-ci sera d'autant plus efficace s'il est précis et ferme. Mais il doit aussi être pragmatique. Les actions vont être mises en œuvre progressivement. Il convient donc de ménager une certaine souplesse dans le document. On peut fixer dès à présent les objectifs et se laisser du temps pour préciser les modalités pour les atteindre. C'est le cas par exemple pour la définition des sites de baignade, ainsi que la possibilité de revoir les objectifs de priorité de mise en conformité des branchements.

M. MOSIMANN (Sous-préfet de Nogent-sur-Marne) félicite l'assemblée et les organisateurs, qui ont réussi l'exploit de réunir une centaine de personnes pour réfléchir sur le SAGE. En tant que représentant de l'autorité qui approuvera in fine le SAGE, il a été attentif à ce qui s'est dit. Il reste encore du travail d'ici-là mais c'est normal, le processus suit son cours. Il rappelle la nécessité de tenir compte du SDAGE et du PGRI Seine Normandie 2016-2021 dans le SAGE. Par ailleurs, la mise en œuvre de la compétence « gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations » (dite GEMAPI) va induire des évolutions dans les pratiques qu'il est important d'avoir en tête. A l'avenir, la concertation aura donc une importance particulière, d'autant que nous avons collectivement voté pour un SAGE ambitieux. Il compte ainsi sur les maires pour relayer cette concertation, pour informer et sensibiliser la population. Au cours de la mise en œuvre du SAGE, il faudra rencontrer des cibles particulières (ex : les entreprises), sensibiliser les élèves dans les écoles (en lien avec l'éducation nationale). Enfin, le changement climatique impose la question de savoir comment s'organiser pour franchir les mauvaises passes à venir. Il signale ainsi que le Préfet de Région va lancer une étude sur l'impact du changement climatique sur le bassin Seine-Normandie. Le calendrier prévoit d'arrêter le projet de SAGE d'ici fin 2015. Le travail à venir va être intense et il compte sur la poursuite de la mobilisation des parties prenantes.



M. MOSIMANN

Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne

Préfet coordinateur du SAGE



Objectifs et sous-objectifs du projet de PAGD

(au 22/09/2015)

OG 1 : Réussir l'impérieuse intégration de l'eau et des milieux dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence

1.1 Valoriser les paysages identitaires de l'eau, et favoriser leur appropriation par les aménageurs et les citoyens

1.2 Intégrer la problématique du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire et rendre lisible l'eau dans la ville en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages

1.3 Préserver, restaurer et recréer des milieux humides sur l'ensemble du territoire Marne Confluence, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau, et dans la perspective d'une trame verte et bleue fonctionnelle et de la prévention du risque inondation

1.4 Faire du SAGE un outil d'intégration effectif de la gestion de l'eau et des milieux avec le développement et l'aménagement, en s'appuyant sur l'entrée paysagère

OG 2 : Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre l'atteinte des exigences DCE, sécuriser la production d'eau potable et permettre le retour de la baignade en Marne, dans les conditions et échéance fixées

2.1 Fiabiliser le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement pur supprimer les rejets permanents de temps sec et réduire les rejets temporaires de temps de pluie issus des réseaux

2.2 Maîtriser les apports polluants liés aux eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées

2.3 Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents

2.4 Mieux connaître le comportement de la pollution bactériologique sur la Marne

OG 3 : Renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

3.1 Améliorer l'hydromorphologie et la dynamique fluviale de la Marne, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau

3.2 Reconquérir la biodiversité de la Marne, de ses berges et de ses îles

3.3 Organiser et coordonner le partage de la voie d'eau sur la Marne pour une meilleure cohabitation des usages, dans le respect des milieux aquatiques

3.4 Anticiper les changements climatiques, leurs conséquences hydrologiques et leurs impacts sur la fonctionnalité des milieux, la navigation et l'eau potable

OG 4 : Reconquérir les affluents et les rus oubliés, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

4.1 Améliorer la lisibilité des affluents dans le paysage, et leur accessibilité

4.2 Restaurer l'hydromorphologie et la qualité écologique des affluents, notamment via la réouverture de tronçons, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau et en suscitant l'adhésion des populations

4.3 Garder la mémoire et favoriser la réouverture et la renaturation des anciens rus, en tenant compte des objectifs de qualité écologique et paysagère, ainsi que des contraintes hydrauliques

4.4 Gérer et entretenir de manière écologique et régulière les affluents

OG 5 : Se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

5.1 Assurer le droit d'accès et la cohabitation harmonieuse des usages le long des berges de la Marne et du canal de Chelles

5.2 Faire des bords de Marne, du canal de Chelles et des bases de loisirs, des espaces conviviaux, attractifs et entretenus, et permettant des pratiques sportives et de loisirs sécurisées

5.3 Mobiliser les acteurs pour faciliter le retour de la baignade urbaine et promouvoir la Marne « rivière baignable »

OG 6 : Faire de la gouvernance un levier de la réussite du SAGE

6.1 Porter collectivement la stratégie du SAGE sur le territoire Marne Confluence, en lien avec les porteurs de compétences

6.2 Mobiliser les collectivités, les usagers de l'eau, les citoyens et leurs relais associatifs pour rendre le SAGE opérationnel

6.3 Renforcer les liens entre le SAGE, la police de l'Eau et plus largement les services instructeurs de l'Etat, pour aider au respect des procédures liées à l'eau et aux milieux

6.4 Sensibiliser et informer sur le SAGE et promouvoir les liens entre l'eau et l'aménagement, y compris la culture du risque d'inondation

6.5 Rechercher et promouvoir les solidarités amont-aval, et la cohérence inter-territoriale

FICHE DISPOSITION A ETUDIER EN ATELIER - Synthèse des contributions de l'atelier

OG / sous OG	
TITRE DE LA DISPOSITION	

1/ En regard des enjeux propres à votre commission thématique...

VOS MOTS CLES ET COMMENTAIRES
<p>Cette disposition est-elle cohérente vis-à-vis de la stratégie et des enjeux de la commission ?</p>
<p>Le niveau d'ambition de la disposition et sa traduction réglementaire sont-ils suffisants ?</p>
<p>Les acteurs sont-ils bien identifiés (porteurs ? partenaires ? acteurs visés ?)</p>

<p>Quels liens à faire avec les autres dispositions / sous-objectifs ?</p>	
<p>Les termes de cette disposition vous conduisent-ils à formuler une alerte destinée à nourrir l'évaluation environnementale, si oui, préciser ?</p>	

2/ Cette disposition fait-elle selon vous l'objet d'une rédaction...

<p>Plutôt satisfaisante</p>	<p>Méritant des ajustements ou une rédaction alternative pour servir au mieux la stratégie. Vos propositions de rédaction</p>

FICHE « SYNTHÈSE DE LA COMMISSION »

Synthèse des ateliers		Commentaires de la commission, à restituer en plénière
Dispositions traitées dans les ateliers	Numéros des dispositions étudiées dans l'atelier (imposées) :	
	Numéros des autres dispositions :	
	Dispositions non traitées :	
Appréciation générale des remarques <i>(préciser dispositions concernées)</i>	Pas de remarques :	
	Des remarques facilement intégrables :	
	Des ajustements lourds :	
Nature des remarques <i>(préciser dispositions concernées)</i>	Cohérence vis-à-vis de la stratégie / entre dispositions	
	Niveau d'ambition Délais	
	Cibles	
	Pertinence par rapport aux enjeux	

<p>Lacunes persistantes ? Sujets de divergences ? Nécessité d'arbitrage ? <i>(préciser dispositions concernées)</i></p>		<p>Commentaires après débat en CT et propositions d'alternatives :</p>
<p>Autres <i>(liens entre dispositions et avec le règlement, vigilance par rapport à l'évaluation environnementale...)</i></p>		